

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2023-2024

1. Intitulé du module : Intégration 1

Code : S.ER.SO.1171.F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5**Langue principale d'enseignement** :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- (préciser la langue)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences B1 B2 B3
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétence F1

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Se créer une représentation des milieux de pratique de l'ergothérapie
- Identifier la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Observer et analyser la communication/la relation thérapeute-client-e
- Observer et analyser la performance occupationnelle
- Entrer en communication : avec un-e professionnel-le, avec un-e client-e
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant-es des filières du domaine santé.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Journées d'immersion (JIM) (1 ECTS)

Contenus :

- 5 journées en milieu de formation pratique

Unité 2 – Intégration 1 (3 ECTS) – 34 périodes

Contenus :

- Journées préparatoires et journées post-journées d'immersion
- Contenus repris des modules 1103 et 1105 mis en lien avec les situations vécues au cours des journées d'immersion

Unité 3 – Interprofessionnalité (1 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Activité 1 : semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) en collaboration avec HESAV (semaine 9, 4 ateliers de 4 périodes)
- Activité 2 : journées interprofessionnelles (JIP) en collaboration avec HESAV, La Source, le CHUV et l'UNIL (semaine 9, 8 périodes, dont 4 le **samedi** 2 mars)
- Apport théorique en lien avec le modèle du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS)
- Activité de formation du groupe de travail
- Activités en groupe interprofessionnel étudiant-es sur des vignettes cliniques

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : activités inter-filières et inter-écoles |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Portfolio, évaluation formative par les pairs | |

Unités 1 et 2

Les journées d'immersion ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. La présence aux journées d'intégration est aussi obligatoire.

En cas d'absence justifiée (maladie, impératif, etc.) à une journée d'immersion, l'étudiant-e devra négocier un jour de rattrapage avec le milieu de formation pratique avant la fin du semestre. L'absence non justifiée à une journée d'immersion engendre une pénalité de 2 points (sur 6) sur la note finale du module. Dans les

deux cas, l'étudiant-e assiste malgré tout aux journées d'intégration pré et post et effectue le travail demandé dans le portfolio dans la mesure du possible.

En cas d'absence, quel qu'en soit la raison, à une journée d'intégration, l'étudiant-e effectue le travail demandé dans le portfolio et se met à jour pour la prochaine journée. Le travail sera contrôlé par l'enseignant-e référent-e. S'il est incomplet, l'enseignant-e référent-e peut demander une correction ou un supplément. S'il est non rempli, cela engendre une pénalité d'1 point (sur 6) par demi-jour manqué sur la note finale du module.

L'évaluation sommative porte sur 2 éléments du portfolio :

- la rédaction d'un objectif thérapeutique SMART : le travail s'effectue pendant la journée post JIM 4 en semaine 49
- une présentation orale par groupe lors de la journée post intégration mettant en avant le processus réflexif menant à la définition de deux objectifs personnels qui seront intégrés au contrat pédagogique tripartite de l'étudiant.e lors de la formation pratique 1. Le travail s'effectue en cours en semaine 51

Unité 3

La semaine d'éducation interprofessionnelle est évaluée de façon formative uniquement. La présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

Les journées interprofessionnelles ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Unités 1 et 2

La remédiation consiste en la reprise des éléments du portfolio mis en échec. Le travail demandé est discuté et défini par le ou la responsable de module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

Unités 1 et 2

La répétition consiste en la reprise des journées d'immersion et d'intégration l'année suivante.

Unité 3

Si l'échec est dû à une absence à la semaine d'éducation interprofessionnelle ou aux journées interprofessionnelles, le module n'est pas crédité et l'EIP ou les JIP sont répétées l'année suivante.

9. Remarques

10. Bibliographie principale / règlement

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd.). CRIEVAT.

Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.

Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2nd ed.). F. A. Davis Company.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2th ed.). Slack.

11. Enseignant.e.s

Nom du/de la responsable de module :

REBEAUD Floriane

Descriptif validé le :

4 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine